

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 75400

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté fixant les tarifs 2024 de l'Accueil de jour « Les Cigognes » à GIEN géré par la Fédération ADMR Loiret

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 22 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu les propositions budgétaires prévisionnelles pour 2024 transmise en date du 31 octobre 2023,

Vu le rapport budgétaire transmis par le Département du Loiret en date du 05 avril 2024 au titre de l'année 2024,

Vu l'absence de saisine de la Fédération ADMR Loiret au titre de la procédure contradictoire dans les délais réglementaires en vertu de l'article R314-25 du code de l'action sociale et des familles,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1^{er} Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Accueil de jour « Les Cigognes », sis 5 rue des Cigognes à GIEN (45) sont autorisées comme suit pour la section hébergement :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 403,00	89 192,00
	Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	46 755,00	
	Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	5 034,00	
Recettes	Groupe I – Produits de la tarification	89 192,00	89 192,00
	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III – Produits financiers et non encaissables	0,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 Les tarifs de l'Accueil de jour « Les Cigognes » sont fixés à compter du 1^{er} avril 2024 à :
- 24,53 € pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- 37,06 € pour les personnes âgées de moins de 60 ans.

Article 3 Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Accueil de jour « Les Cigognes » sont autorisées comme suit pour la section dépendance :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00	45 456,00
	Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	45 456,00	
	Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	0,00	
Recettes	Groupe I – Produits de la tarification	45 456,00	45 456,00
	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III – Produits financiers et non encaissables	0,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 4 Les tarifs dépendance 2024 de l'Accueil de jour « Les Cigognes » sont fixés à compter du 1^{er} avril 2024 à :

- Groupe Iso Ressource 1 et 2 : 16,95 €,
- Groupe Iso Ressource 3 et 4 : 10,75 €,
- Groupe Iso Ressource 5 et 6 : 4,56 €,

Article 5 Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 6 Le Directeur général des services départementaux, le Président du conseil d'administration de la Fédération ADMR Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **15 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,


Jean-Luc MONFORT
Responsable du Service Expertise Financière
Pôle citoyenneté et cohésion sociale